

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°062

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018

L'AN deux mille dix huit, le 28 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Sylvie DUCATTEAU

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Hakim RACHEDI

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des
Affaires Culturelles/Service Culture

OBJET : Signature de la convention de partenariat entre la ville d'Aubervilliers et l'association Banlieues Bleues dans le cadre de la 35ème édition du festival Banlieues bleues.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 149 du 15 septembre 2016 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat de la 35ème édition du festival Banlieues bleues entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Banlieues Bleues ;

Vu le budget communal ;

Considérant la nécessité d'adhérer à l'association Banlieues Bleues afin de mettre en œuvre le partenariat sur le territoire albertivillarien s'articulant autour de deux concerts d'ouverture, un spectacle musical jeune public et des actions musicales dans le cadre de la 35ème édition du festival Banlieues Bleues ;

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

AUTORISE la maire à signer la convention de partenariat de la 35^{ème} édition du festival Banlieues bleues avec l'association Banlieues Bleues.

DIT que la dépense d'un montant de 15 791,25 euros TTC prévue dans la convention sera inscrite au budget communal sur l'imputation :

service	nature	fonction	action
705	6042	33	EMBARCAD

Reçu en préfecture le : 30/03/18

Publié le : 30/03/18

Certifié exécutoire : 30/03/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

